

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisaut, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Pôle naturel et environnemental d'Ansot - Muséum d'Histoire Naturelle - Avenant n°1 à la convention financière avec la CABAB.

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 juillet 2008, vous avez approuvé la convention financière aux termes de laquelle la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz participe aux travaux de construction du Muséum d'Histoire Naturelle à hauteur de 300 000 €.

L'objet du présent avenant est de porter la participation financière de la Communauté d'Agglomération à 750 000 €.

Pour mémoire, le montant total des travaux relatifs à l'aménagement des bâtiments du Muséum d'Histoire Naturelle, y compris les aménagements muséographiques, s'élève à 2 120 000 € HT.

Je vous propose d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière initiale du 7 octobre 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.